GUIDE DE L'OFFRE DE PRESTATIONS ACCESSIBLES AU PUBLIC HANDICAPE

PDITH des Yvelines

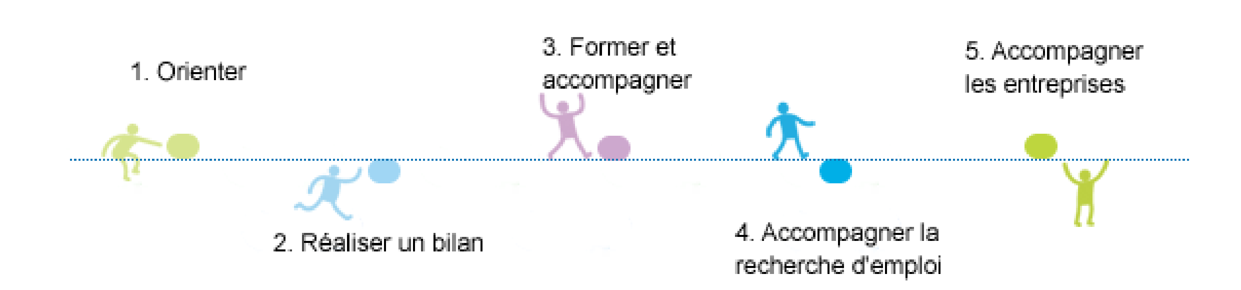
Le guide de l'offre de prestations des Yvelines a été conçu, à la demande des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, pour faciliter leur travail d'orientation et d'accompagnement des publics.

Il a pour objectif de rendre visible :

- Les actions accessibles au public handicapé, quels que soient les financeurs,
- Les actions mobilisables sur le département, quel que soit le cadre territorial de financement.

La notion « d'accessibilité au public handicapé » recouvre les actions spécifiques et les actions de droit commun particulièrement adaptées du fait des conditions pédagogiques et/ou matérielles facilitant l'intégration des personnes handicapées.

La structure du guide repose sur les différentes étapes d'un parcours d'insertion d'une personne handicapée, de l'orientation à l'accès à l'entreprise, et intègre donc les prestations proposées aux entreprises.



SOMMAIRE

Orienter et aider au positionnement professionnel	**Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet**	**Former et adapter à la formation**	**Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle**	**Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées**
Orienter	*Réaliser un bilan*	*Former*	*Outiller la recherche d'emploi*	*Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement*
▪ Parcours d'orientation Professionnelle – POP ▪ Service appui projet ▪ Pré orientation	▪ Bilan de compétences approfondi (BCA)	▪ Compétences clefs ▪ Module « transport et logistique » ▪ Module « prise en main informatique » ▪ Accompagnement en VAE pour les bénéficiaires de contrats aidés ▪ Fonds de formation FLES ▪ Atelier pédagogique personnalisé (APP) ▪ Formations du GRETA	▪ Ateliers thématiques ▪ Cible emploi ▪ Stratégie de recherche d'emploi ▪ Parrainage (16-25 ans)	▪ Action de formation préalable à l'embauche (AFPE) ▪ Action préparatoire au recrutement (APR) ▪ Evaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR)
Aider au positionnement professionnel	*Accompagner l'élaboration de projet*	*adapter à la formation*	*Aider à la mise en situation professionnelle*	*Faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées*
▪ Module « accompagnement / mobilisation » ▪ Module « orientation » ▪ Module « orientation jeunes » ▪ Evaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP)	▪ Module « Métier » ▪ Mobilisation vers l'emploi (MVE) ▪ Evaluation préalable à la création ou reprise d'entreprise (EPCE)	▪ Stage de découverte de l'apprentissage (SDAM) ▪ Passerelle vers l'apprentissage (PASS) ▪ Formations intégrées (FI) ▪ Cycle aménagé de l'apprentissage (CAA) ▪ Modules de formation individualisée	▪ Module « entreprise » ▪ Dispositif d'accompagnement des salariés en CAE, CAV, CIE ▪ Evaluation en milieu de travail (EMT) ▪ Evaluation par simulation préalable au recrutement (ESPR)	▪ Bilan maintien dans l'emploi (BME)

Orienter et aider au positionnement professionnel

Parcours d'orientation professionnelle (POP)

Objectif	Bénéficiaires
Accompagner les jeunes vers l'émergence, la construction, la mise en œuvre et la confirmation d'un choix de métier.	Les jeunes de 16 à 25 ans, dont les jeunes reconnus travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance Pour le POP collectif : ▪ jeunes sans qualification, de niveaux VI et V, ayant peu ou pas d'expérience professionnelle ▪ jeunes de niveau IV souhaitant approfondir leur parcours professionnel Pour le POP individuel : jeunes jusqu'au niveau III, disposant d'une première expérience professionnelle et nécessitant une approche individuelle et personnalisée.

Contenu

Cette prestation se déroule en 3 phases :

La phase d'exploration, qui permet de faire émerger un projet professionnel à travers trois étapes : la connaissance de soi, la connaissance de l'environnement socioprofessionnel et la finalisation du projet professionnel.

La phase de découverte concrète, qui permet de confronter le jeune à la réalité du métier qu'il a choisi dans la phase précédente, soit par un stage en entreprise, soit par un plateau technique.

La stratégie d'objectifs, entretien d'une heure minimum qui permet au jeune d'établir les étapes à venir nécessaires à la concrétisation de son projet.

Durée et modalités	Modalités de prescription
POP collectif : la durée minimale des 2 premières phases est de 30 heures chacune. La durée maximale d'un parcours est fixée à 180 heures, s'étalant au maximum sur 12 mois en cas d'interruption de parcours (due à l'indisponibilité de plateaux techniques, à l'absence d'opportunité de stages,…). POP individuel : la durée minimale de la 1ère phase est de 25 heures. La durée totale est également de 12 mois maximum, de date à date. Prestation non rémunérée.	La prestation est prescrite par la Mission Locale avec l'accord du jeune

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission Locale	Missions locales des Yvelines Pour trouver la mission locale la plus proche : www.cnml.gouv.fr/annuaire	Région Ile-de-France

Orienter et aider au positionnement professionnel

Service appui projet

Objectif	Bénéficiaires
• Aider les personnes handicapées à préfigurer leurs choix professionnels. • Améliorer la qualité des orientations prononcées par la CDAPH.	Les personnes ayant déposé une demande de RQTH et d'orientation à la MDPH

Contenu

Ce service comprend 4 phases :

Accueil et information : informations collectives sur des lieux de proximité (Coordinations Handicap Locales de la MDPH) ;

Détection des pistes de projets : un ou plusieurs entretiens individuels exploratoires ;

Validation des pistes détectées : par une ou plusieurs mises en situation professionnelle en entreprise (seulement si des pistes de projets ont émergé, sinon arrêt de la prestation) ;

Préconisations et proposition d'orientation à la CDAPH.

Durée et modalités	Modalités de prescription
40 heures maximum sur une période de 5 à 6 semaines. Formation non rémunérée mais avec des défraiements.	La prestation est uniquement prescrite par la MDPH avec l'accord de la personne, en amont des équipes pluridisciplinaires.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MDPH	Opérateur conventionné par l'Agefiph	Agefiph

Orienter et aider au positionnement professionnel

Préorientation

Objectif	Bénéficiaires
Les objectifs de la prestation sont : • Favoriser et accompagner le bénéficiaire pour l'émergence de son projet professionnel • Emettre un avis argumenté à la CDAPH. La prestation peut conduire à des propositions : • de parcours de formation qualifiante • de parcours d'insertion directe vers l'emploi	Toute personne reconnue Travailleur Handicapé souhaitant et nécessitant un accompagnement pour l'émergence de son projet professionnel

Contenu

La prestation est séquencée en 3 phases :

phase « connaissance de soi » :

- Identification des centres d'intérêts, aptitudes et potentiels.
- Evaluation des connaissances scolaires et des capacités d'apprentissage.
- Remobilisation des potentialités par des activités corporelles.
- Valorisation des compétences professionnelles déjà acquises

phase « découverte environnement » :

- Identification des situations de travail non handicapantes
- Faciliter la participation du bénéficiaire par une action sur son environnement (social, familial, économique…)
- Confrontation avec la réalité de l'entreprise (stage de 2 semaines : observation)
- Emergence d'un ou plusieurs projets professionnels.

phase « concrétisation » :

- Formalisation de l'itinéraire de reclassement.
- Recherche des partenaires pour la réalisation du parcours de reclassement
- Formalisation de la proposition d'orientation

Durée et modalités	Modalités de prescription
12 semaines maximum	Bénéficier d'une orientation "Préorientation" par la MDPH Etre reconnu travailleur handicapé par la CDAPH Être âgé de plus de 18 ans Les troubles doivent être compatibles avec la vie en collectivité

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MDPH	CERRSY de Rambouillet 72, rue de l'étang de la Tour BP 96 78513 Rambouillet Cedex Sandrine Bressan Tel : 01 34 85 39 01 sbressan@ugecamidf.fr	CRAMIF

Orienter et **aider au positionnement professionnel**

Evaluation – diagnostic des travailleurs handicapés

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de la prestation est de permettre au bénéficiaire de : ▪ faire le point sur sa situation personnelle et professionnelle par rapport à sa situation de handicap ; ▪ bénéficier de conseils et d'un diagnostic en vue de se construire un nouveau projet professionnel.	La prestation est réservée aux bénéficiaires du PLIE AMONT 78, en situation de handicap reconnue ou non par la CDAPH.

Contenu

La prestation est réalisée sous forme d'entretiens individuels, avec possibilité de tests psychotechniques si nécessaire, et doit permettre d'aboutir à :

- Une évaluation de la situation personnelle et professionnelle, du parcours scolaire et professionnel, des conséquences du handicap sur les projets en termes d'emploi ;
- Un repérage des savoir-être et des savoir-faire mobilisables et des compétences transférables en vue de construire un nouveau projet et/ou d'élargir les choix professionnels ;
- Une évaluation des intérêts, des freins, des atouts et de la motivation, au regard des pistes possibles de projets professionnels ;
- Des parcours d'insertion à mettre en place :
  - Démarches à mettre en œuvre, étapes préconisées
  - Information et orientation sur le dispositif spécifique des travailleurs handicapés
  - Pertinence et intérêt d'une démarche visant à obtenir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et l'orientation professionnelle envisagée par la CDAPH.

Un compte rendu est adressé au bénéficiaire et au prescripteur.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de la prestation de 12 heures, en 2 à 3 entretiens, réparties sur 2 à 3 semaines. Pas de rémunération.	Entrées et sorties permanentes. L'inscription se fait à partir de l'envoi d'une fiche de liaison (contact : Carole Durand, IHY : 01 30 65 90 97).

Prescripteur	Opérateur	Financeur
PLIE	Insertion Handicapés Yvelines (IHY) 37 boulevard Devaux 78300 Poissy Tel : 01 30 65 90 97 Fax : 01 30 65 03 59 contact@ihy.fr	PLIE Amont 78

Orienter et **aider au positionnement professionnel**

Module accompagnement / mobilisation (formation courte AGEFIPH)

Objectif	Bénéficiaires
Ce module est conçu pour permettre aux bénéficiaires de s'inscrire progressivement dans un parcours d'insertion professionnelle, en prenant en compte l'ensemble des difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Il s'agira de : ▪ Permettre au travailleur handicapé de prendre conscience des obstacles qui viennent interférer sa recherche d'emploi (les problèmes liés au ressenti personnel, psycho affectif face à la maladie et/ou au handicap, au deuil de l'ancien métier, à la dévalorisation de soi, à la perte du lien social, aux questions d'ordre matériel,…) ; ▪ Contribuer à résoudre l'ensemble de ces obstacles, afin de permettre au travailleur handicapé de s'engager pleinement dans une démarche d'élaboration de projet ; ▪ Initier un travail d'élaboration de projet et dans la mesure du possible de première validation de projet professionnel. Selon les personnes, le travail de construction du projet proprement dit pourra faire l'objet d'une étape ultérieure dans le parcours de la personne.	Le module s'adresse à un public demandeur d'emploi ou en recherche d'emploi, bénéficiaire de l'article L5212-13 du code du travail, rencontrant des difficultés de mobilisation dans une démarche d'élaboration de projet professionnel ou d'une formation.

Contenu

Le module « Accompagnement / Mobilisation » comprend obligatoirement une pré-phase de contractualisation avec la personne handicapée. Elle a pour principal objectif de compléter l'explication donnée par le prescripteur sur le module et son intérêt présumé dans son parcours, mais également de faire prendre conscience de l'investissement que représente le suivi du module.

Selon les contextes locaux, une présentation commune du module aux bénéficiaires peut être réalisée conjointement par le prescripteur et le prestataire sous forme, par exemple, d'informations collectives.

Une fois le souhait de s'engager dans le module confirmé par la personne, l'accompagnement pour l'insertion effectué avec le bénéficiaire mobilisera les phases suivantes :

- **Repérage des obstacles et des freins à l'insertion professionnelle et résolution de problématiques personnelles, socio-psychologiques, etc…**, et le cas échéant, des relais d'accompagnement sur d'autres dispositifs (prise en charge médicale, aide au logement, ASI…). Pour mener à bien cette phase, le recours aux entretiens individuels devra être privilégié et rester majoritaire. Cette phase, qui a pour objectif essentiel de procéder à un diagnostic permettra d'évaluer la pertinence de poursuivre le module ou pas.
- **Développement de « l'autonomie ».** Il s'agira d'aider la personne à prendre confiance en elle, à oser et parvenir à s'exprimer au sein d'un groupe, en se mobilisant sur un parcours. Le travail engagé à partir de l'accompagnement individuel peut être relayé par une dynamique de groupe à travers différents ateliers collectifs.
- **Projection vers l'emploi.** Le module devra permettre à la personne de prendre des repères par rapport à sa capacité à entrer ou revenir sur le marché du travail (Qu'est-ce qui la motive ? Que vise-t-elle ? Comment s'y prendre ? Comment se mobiliser pour un projet professionnel ?). Cette phase a pour objectif d'aider la personne à se projeter dans des emplois. Il s'agit de déterminer, compte tenu des contraintes personnelles identifiées, dans quelles conditions le bénéficiaire peut ou veut retravailler (horaires, pénibilités, encadrement, niveau de rémunération, etc…). Cela revient à mettre en place les premières démarches d'élaboration de projet professionnel (enquêtes métier, désirs personnels, aptitudes).

- **Une mise en situation professionnelle** peut répondre aux points cités ci-dessus. Cette mise en situation est à rapprocher d'une prestation de type « Atelier Découverte des Métiers ». Le prestataire évaluera la pertinence de faire appel ou non à cette mise en situation professionnelle. Il mobilisera pour ce faire son réseau d'entreprises4. Cette mise en situation pourra également se dérouler dans le cadre de plateaux techniques de centre de formation.
- **Pré-projet professionnel.** Avec l'aide de son référent (clairement défini au démarrage de module et à l'issue de son travail exploratoire, le bénéficiaire devra être en mesure de dégager un pré-projet professionnel.
- Dans l'hypothèse où le travail engagé avec le bénéficiaire aboutit à la définition d'un projet professionnel, **le volet médical devra dans tous les cas être exploré**, pour s'assurer de la compatibilité entre l'état de santé du bénéficiaire et les différentes situations de travail envisagées.

Durée et modalités	Modalités de prescription
durée moyenne de 110 heures par bénéficiaire (160 heures max.) sur une période de 3 mois. Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.	Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire. Un référent est désigné afin de veiller à la prise en charge individualisée de la personne et d'assurer les relations avec le prescripteur.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org	Agefiph

Orienter et **aider au positionnement professionnel**

Module orientation (formation courte AGEFIPH)

Objectif	Bénéficiaires
Evaluer les capacités de la personne à se projeter dans un projet professionnel, déterminer les grandes étapes d'un parcours d'insertion et évaluer ses capacités à s'inscrire dans ce parcours. Il a pour vocation de fournir au prescripteur **un diagnostic de la situation du bénéficiaire, et évaluer ses capacités à mener une démarche d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.** Le module doit permettre de prendre en compte l'ensemble des grands facteurs concourant à la mise en œuvre d'une démarche d'insertion professionnelle durable : ▪ Motivations du bénéficiaire ; ▪ Freins éventuels pour l'accès à l'emploi et leviers ; ▪ Conditions de travail et compatibilité poste / handicap.	▪ Des personnes handicapées bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail, demandeurs d'emploi jeunes et adultes ; ▪ Des personnes pour lesquelles il apparait nécessaire de dresser un bilan détaillé de leurs attentes, de leurs aptitudes à construire une démarche d'insertion professionnelle afin de déterminer un parcours adéquat ; ▪ Des personnes aux profils complexes qui interrogent le prescripteur

Contenu

- Le contenu du module, et la nature des dimensions « examinées » dépendront et seront **adaptés à la demande exprimée par le prescripteur** à l'organisme prestataire. La durée sera également déterminée en fonction des résultats attendus.
- Selon les questions posées par le prescripteur au prestataire, le module permettra de préciser telle ou telle **dimension psycho-sociale, médicale ou comportementale** de la personne.
- **Le volet médical** devra dans tous les cas être exploré, pour s'assurer de la compatibilité entre **l**'état de santé du bénéficiaire et les différentes situations de travail envisagées. Cette dimension ne pourra être passée sous silence dans les conclusions de l'organisme.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de la prestation est comprise entre 12 et 28 heures. Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.	L'entrée sur le module n'est possible qu'à partir du moment où le prescripteur a réalisé a minima un entretien avec la personne. Une fiche de liaison mentionnant les items à mobiliser est adressée au prestataire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org	Agefiph

Orienter et **aider au positionnement professionnel**

Module orientation jeunes (formation courte AGEFIPH)

Objectif	Bénéficiaires
La prestation a pour objectifs de permettre : • au jeune d'avoir une vision objective de ses potentialités, de ses atouts et de ses limites, • au prescripteur de disposer des éléments nécessaires à la définition d'un projet professionnel, sur les capacités fonctionnelles du jeune et les difficultés et contraintes inhérentes à sa déficience ou de disposer de la validation médicale d'un projet professionnel déjà défini. • d'amorcer un travail d'accompagnement du jeune vers l'acceptation de son handicap.	Jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires d'une notification CDAPH en cours de validité, bénéficiaires de l'article L323-3 (bénéficiaires de l'obligation d'emploi), orientés en milieu ordinaire de travail ou en possession d'un accusé de réception de la demande du statut de travailleur handicapé.

Contenu

- **phase d'accueil** préalable destinée à apporter aux bénéficiaires une information sur les objectifs, le contenu et les modalités du déroulement de l'action.

La prestation comporte deux volets :

- **Médical** :
  - Déterminer les contraintes et contre-indications médicales et les expliquer au jeune
  - Définir les métiers incompatibles avec les contraintes médicales
  - Définir et expliquer les compensations possibles
  - Déterminer la validité d'un projet professionnel déjà existant
- **Professionnel et social**
  - Analyser le parcours du jeune au regard de son handicap (parcours scolaire, médical…)
  - Informer sur le statut de travailleur handicapé
  - Travailler sur l'acceptation du handicap et de ses conséquences
- Pour les jeunes dont la situation ne nécessite pas de suivre le module dans sa totalité, tout ou partie du volet médical pourra être mobilisé.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée de 6 à 20 heures, en fonction des besoins du jeune, sur une période de 2 mois maximum. - de 2 à 6 h pour le volet médical, - 14 h pour le volet professionnel et social. Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.	Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire. La prestation ne répond pas aux besoins des jeunes présentant un handicap sévère.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org	Agefiph

Orienter et **aider au positionnement professionnel**

Evaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP)

Objectif	Bénéficiaires
La prestation d'Evaluation des Compétences et des Capacités Professionnelles (ECCP) permet au bénéficiaire, dans le cadre de son parcours de recherche d'emploi, de : • Valider ses compétences et capacités correspondant à un emploi / métier donné pour qu'il puisse proposer sa candidature sur des offres d'emploi ciblées, • Elargir sa cible d'emploi en identifiant des emplois/métiers périphériques sur lesquels il peut se positionner au regard de ses compétences, de ses capacités professionnelles, et du marché de l'emploi.	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi : - sans expérience récente dans le métier recherché, - ayant des difficultés pour cerner ses points forts, - souhaitant identifier les emplois proches de celui ou ceux qu'il a exercé et sur lesquels il pourrait se positionner.

Contenu

La prestation se déroule en 3 phases :

- **Phase 1** : entretien préliminaire
  Accueillir le bénéficiaire, prendre connaissance de sa situation professionnelle et l'informer sur les conditions de déroulement de la prestation ECCP, ainsi que sur les méthodes et techniques mises en œuvre.
- **Phase 2** : évaluation
  - Évaluer les compétences et les capacités professionnelles du bénéficiaire, pour un emploi/métier donné, identifié par un code ROME ;
  - identifier au moins un emploi/métier périphérique sur lequel le bénéficiaire pourra se positionner au regard de ses compétences et capacités professionnelles et du marché de l'emploi.
- **Phase 3** : restitution des résultats
  Restituer oralement les résultats de l'évaluation au bénéficiaire et lui permettre de les prendre en compte dans la poursuite de ses démarches de recherche d'emploi.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de l'Evaluation des Compétences et des Capacités Professionnelles (ECCP) varie entre une ½ journée et 1 journée selon les emplois/métiers à évaluer. L'ECCP est une prestation individuelle même si les phases de tests ou de mise en situation (réelle ou simulée) de travail peuvent être collectives.	La prestation relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord de la personne

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet

Bilan de compétences approfondi (BCA)

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif du BCA est d'amener la personne à construire, réorienter ou confirmer son projet de retour à l'emploi : - à partir de l'analyse de ses compétences transférables à des situations de travail - de façon réaliste et réalisable à court terme par rapport au marché du travail.	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi notamment travailleurs handicapés et public ne maîtrisant pas la langue française et/ou illettré.

Contenu

Le déroulement de la prestation est séquencé de la manière suivante :

• **Phase 1** : phase préliminaire d'analyse de la demande et de contractualisation de l'accompagnement (durée moyenne d'une ½ journée)

• **Phase 2** : phase d'investigation et de confrontation

• **Phase 3** : phase de conclusion du bilan (durée moyenne d'une ½ journée). La synthèse du bilan est transmise à l'agence locale prescriptrice avec l'accord du bénéficiaire.

Le référent organise les entretiens individuels, comprenant au minimum un entretien hebdomadaire de face à face avec le bénéficiaire.

En cas de tests (Cf. phase 2), la passation des tests peut être collective mais la restitution se fait individuellement.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La prestation se déroule en entretien individuel, sur une période de 42 jours maximum. La durée, le nombre et la fréquence des entretiens sont définis en fonction des besoins identifiés. Les entretiens individuels peuvent être complétés par des regroupements.	La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire ou du Cap Emploi dans le cadre de la sous-traitance.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi Cap Emploi dans le cadre de la co-traitance	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Réaliser un bilan et **accompagner l'élaboration de projet**

Module métier (formation courte AGEFIPH)

Objectif

Identifier plusieurs projets alternatifs de métier ou d'emploi

Ce module est conçu pour accompagner le bénéficiaire dans la construction de projets alternatifs de métier ou d'emploi. Il s'agira d'accompagner la personne avec les objectifs suivants :

- Identifier les acquis et les compétences du bénéficiaire, et travailler sur la transférabilité de ces aptitudes à d'autres emplois/métiers idéalement porteurs sur le bassin d'emploi ciblé ;
- Apporter au bénéficiaire de nouvelles pistes de métier ou d'emploi auxquelles il n'a pas pensé et qui correspondent à ses compétences, ses aptitudes, à ses contraintes, ses envies, et à une demande sur le marché du travail ;
- Accorder une attention particulière à la « durabilité » de la piste construite avec la personne
- Conseiller les bénéficiaires sur la compatibilité des métiers/emplois envisagés avec leur situation de santé et identification des blocs de compétences correspondants ;
- Confirmer la ou les piste(s) de métier par un stage en entreprise.

Bénéficiaires

Ce module est destiné aux publics avec les caractéristiques suivantes :

- Des personnes handicapées bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail, demandeurs d'emploi jeunes et adultes ;
- Des personnes dont le souhait est de travailler et qui, a priori, sont en capacité d'occuper rapidement un emploi en milieu ordinaire de travail.
- Des personnes pour lesquelles il apparait nécessaire de penser différemment leur projet emploi, et notamment :
  - en identifiant un projet alternatif à l'emploi jusqu'alors occupé mais que le handicap a rendu difficile à tenir,
  - en élargissant les pistes jusqu'à ce jour envisagées et en l'inscrivant dans une démarche d'employabilité durable,
  - en prenant davantage en compte les contre-indications liées à leur état de santé et/ou éventuelles pathologies évolutives,
  - en précisant un projet qui ne semble pas encore suffisamment mûri ou stabilisé,
  - en testant, confirmant ce projet via une immersion en entreprise.

Contenu

Le module comprendra plusieurs temps :

- Un premier temps dans l'organisme pour identifier des pistes de projets professionnels et élaborer un projet professionnel ou un projet emploi ;
- Un second temps en entreprise : deux semaines en entreprise pour tous les bénéficiaires, ces deux semaines pouvant être consécutives ou non, fractionnables au regard de l'état de santé du stagiaire (les deux semaines peuvent, selon les cas, être séquencées en deux séjours dans deux entreprises différentes) afin de valider, d'invalider ou de préciser le ou les projets élaboré(s). Le prestataire accompagnera le bénéficiaire pour la recherche de la mise en situation en entreprise. Il mobilisera son « portefeuille » d'entreprises, et conseillera le bénéficiaire dans les recherches qu'il entreprendra. La mise en situation est un point clé du module.
- Un troisième temps dans l'organisme après le séjour en entreprise pour faire le point avec la personne sur les enseignements à tirer du stage dans la perspective de la future recherche d'emploi.
- Le volet médical devra dans tous les cas être exploré pour s'assurer de la compatibilité entre l'état de santé du bénéficiaire et les différentes situations de travail envisagées. Cette dimension ne pourra être passée sous silence dans les conclusions de l'organisme.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée comprise entre 140 et 180 heures. Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.	Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org	Agefiph

Réaliser un bilan et **accompagner l'élaboration de projet**

Mobilisation vers l'emploi (MVE)

Objectif	Bénéficiaires
Mobiliser vers l'emploi les publics connaissant des difficultés d'ordre social et personnel et les aider à retrouver un emploi	Demandeurs très éloignés de l'emploi : - rencontrant des problèmes personnels de différentes natures (santé, surendettement, hébergement, contraintes familiales …), constituant des éléments bloquants pour la construction du projet professionnel et pour la recherche d'emploi - ayant besoin d'une prise en charge spécifique et personnalisée pour lever les freins à l'emploi - ayant ou non un projet en adéquation avec le marché.

Contenu

La prestation est organisée de la façon suivante :
• **Approfondissement du diagnostic élaboré par le prescripteur**
Analyse des difficultés et leur nature, repérage des trajectoires et expériences vécues et ayant conduit à ces difficultés, analyse de l'existence ou non d'un projet professionnel et son adéquation avec le marché
• **Construction du parcours**
Référence du bénéficiaire pendant le parcours, définition des actions à mener et des partenaires adaptés, accompagnement des démarches auprès des organismes compétents pour régler ses difficultés, recherche de solutions adaptées à la situation.
Les différentes phases du parcours :
- recherche de solutions pour les difficultés d'ordre social et personnel
- stabilisation du ou des métiers recherchés (par la mise en œuvre si nécessaire une période en entreprise pour valider la ou les pistes dégagées)
- accompagnement vers l'emploi
Ces trois phases peuvent être menées de façon concomitante.
• **Maintien dans l'emploi** Prévention des difficultés pour une pérennisation du contrat de travail, élaboration de réponses appropriées aux problèmes rencontrés et offrir un lieu de médiation entre le salarié, son entreprise et son environnement social et professionnel.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La prestation dure au maximum 180 jours à partir de la date de l'entretien de contractualisation avec signature du contrat d'accompagnement jusqu'au bilan de l'accompagnement. La prestation peut avoir lieu en groupe et/ou en individuel.	La prescription d'une mobilisation vers l'emploi relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Réaliser un bilan et **accompagner l'élaboration de projet**

Evaluation préalable à la création ou reprise d'entreprise (EPCE)

Objectif	Bénéficiaires
Cette prestation a pour objectif de permettre à un demandeur d'emploi porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise de bénéficier d'un regard extérieur, d'une expertise et de conseils pour : • Evaluer la faisabilité et la viabilité d'un projet de création ou de reprise d'entreprise au regard de l'analyse du projet et des caractéristiques du secteur d'activité visé, • Préciser les actions à mener pour le réaliser dans un délai de six mois maximum, • Identifier une solution alternative de retour à l'emploi à court terme en cas de risque important d'échec ou de délai de concrétisation estimé supérieur à six mois.	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise

Contenu

La prestation d'EPCE comprend 3 phases qui se déroulent sur une période de 3 à 4 semaines selon les besoins du bénéficiaire.

- Phase 1 : Contractualisation du plan d'évaluation
- Phase 2 : Diagnostic des points forts et des points faibles du projet
- Phase 3 : Bilan et élaboration d'un plan d'actions

Le nombre d'entretiens de la prestation est de 6 au total : 1 entretien de contractualisation, 4 entretiens d'évaluation et 1 entretien de bilan.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de la prestation est de 6 entretiens répartis sur 3 à 4 semaines, en fonction des besoins du bénéficiaire	La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Former et adapter la formation

Compétences clefs

Objectif	Bénéficiaires
Acquérir la ou les compétences de base (communication en langue française, en langue anglaise, raisonnement et sciences, informatique, autoformation guidée) ou se remettre à niveau.	Jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, notamment ceux en CIVIS renforcé; Salariés en contrat aidé non marchand ou insertion; ... Publics prioritaires : • Demandeurs d'emploi • Salariés • Travailleurs handicapés

Contenu

Domaines :

- BUREAUTIQUE, BUREAUTIQUE INITIATION, TÉLÉCOPIE, TÉLEX
- FRANCAIS MISE A NIVEAU GRAMMAIRE, ORTHOGRAPHE, PERFECTIONNEMENT FRANÇAIS
- MISE A NIVEAU, FORMATION DE BASE, PERFECTIONNEMENT DE BASE, SAVOIRS DE BASE
- RAISONNEMENT LOGIQUE
- ANGLAIS

Durée et modalités	Modalités de prescription
Formation non rémunérée	Pré-requis : Avoir le niveau VI ou Vbis ou V. Etre orienté vers la formation par un prescripteur (Pôle emploi, Cap emploi, mission locale, maison de l'emploi labellisée, centre de ressources illettrisme) et avoir un projet professionnel.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap emploi / Pôle Emploi / Missions locales	**ASSOFAC** (prestation de formation) 3 rue Jean-Jacques Rousseau 78210 Saint Cyr L'Ecole Tel. 01.47.84.69.17 Mail : competencescles78@assofac.org	DRTEFP Possibilité AGEFIPH

Former et adapter la formation

Module transport et logistique (formation courte AGEFIPH)

Objectif	Bénéficiaires
Obtenir les permis, attestations, certificats indispensables pour l'emploi visé Ces modules permettront aux bénéficiaires : · pour les métiers liés aux transports, d'obtenir les permis C, EC, D, ou la FIMO, la FCOS · pour les métiers de la logistique, d'obtenir le CACES	Les personnes bénéficiant d'un ou de plusieurs de ces modules devront impérativement avoir validé leur projet professionnel avec le prescripteur. Le module devra s'inscrire dans le parcours professionnel de la personne. Il lui permettra d'accéder à un métier pour lequel les permis, attestations certificats sont indispensables. La personne aura eu, au préalable, une validation de la pertinence du projet professionnel au regard de son handicap.

Contenu

Chaque module (permis C/EC, permis D, FCOS, FIMO CACES) est un module à part entière (qui devra donc durer moins de 210 heures).

Le contenu de chaque module répondra aux contenus de référence pour l'obtention de ces certificats et attestations. .

Durée et modalités	Modalités de prescription
Chaque module sera d'une durée inférieure ou égale à 210 heures	Dans le cas où un bénéficiaire doit pour son projet professionnel passer plusieurs de ces permis, attestations, certificats/formations, cela fera l'objet chaque fois d'une nouvelle prescription par le prescripteur.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org	Agefiph

Former et adapter la formation

Module prise en main informatique (formation courte AGEFIPH)

Objectif	Bénéficiaires
Apprendre les bases de l'utilisation d'un ordinateur et d'internet L'objectif de ce module est de permettre aux prescripteurs d'orienter les personnes qu'ils accompagnent vers un module court qui les familiarise en quelques jours avec l'outil informatique. (Dans le cadre de son plan TIC, l'Agefiph propose d'équiper d'un ordinateur et d'une connexion internet des demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés, à la condition qu'ils aient suivi précédemment une formation en NTIC d'un minimum de 35 heures)	Ce module est destiné aux personnes qui sont **peu familiarisées avec les équipements informatiques** (ordinateur, imprimante, internet). Les premiers réflexes d'utilisation d'un ordinateur seront utiles pour elles dans le cadre de leur vie professionnelle : pour leur recherche d'emploi (consultations d'offres d'emploi sur Internet, envoi de candidatures par courrier électronique, …), et pour leur futur emploi (quel que soit leur projet professionnel). Ce module est donc pertinent pour les personnes aux différentes étapes de leurs parcours **d'insertion professionnelle**. Il peut intervenir le cas échéant en amont de la définition d'un projet professionnel. Ce module de « prise en main » de l'informatique pourra déboucher ensuite sur une formation de droit commun sur les outils informatiques et bureautiques.

Contenu

Le module comprendra impérativement **un premier temps pour évaluer rapidement le degré** d'appropriation par la personne de l'outil informatique afin de déterminer avec elle la durée du module et les objectifs clefs de l'apprentissage.

Les différents points clé du module « prise en main » seront :

<u>A minima, (35h):</u>

- La « prise en main » de l'ordinateur ;
- La « prise en main » de la messagerie électronique ;
- La « prise en main » d'internet ;
- La « prise en main » d'une connexion internet et dialogue avec un opérateur ;

<u>Le cas échéant :</u>

- La prise en main d'un document Word ou Excel

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée entre 35 et 70 heures selon les bénéficiaires.	

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org	Agefiph

Former et adapter la formation

Accompagnement en Validation des Acquis de l'Expérience pour les bénéficiaires de contrats aidés

Objectif	Bénéficiaires
Inscrire, accompagner, suivre et aider un public de bénéficiaires en contrat aidé (C.A., C.A.E., C.E.C., C.E.S.), ou ayant bénéficié d'un contrat aidé, dans l'obtention de tout ou partie d'un titre professionnel inscrit au Registre National de la Certification Professionnelle, de préférence dans les métiers en tension	Demandeurs d'emploi ou personnes en emploi, prioritairement non qualifiés ou de premiers niveaux de qualification (IV et V), bénéficiant ou ayant bénéficié d'un contrat aidé (C.A., C.A.E., C.E.C., C.E.S.), répondant au critère des trois années d'expérience et qui souhaitent faire valider leurs acquis de l'expérience.

Contenu

La prestation comporte différentes étapes :

- accueil du public pour l'informer de la démarche générale de la VAE et, notamment, des conditions requises pour la recevabilité des candidatures (ancienneté et expérience en lien avec les certifications visées, contraintes, etc.)
- aide, directe ou indirecte, (avec l'aide du point information conseil en V.A.E. ou de l'AFPA) au ciblage de la certification adaptée,
- information aux personnes intéressées sur les compétences requises au regard de la certification visée ;
- remise du dossier et proposition d'un accompagnement pour accéder à la validation ;
- accompagnement du candidat dans la constitution du dossier et/ou le rassemblement, l'agrégation des expériences qu'il aura à faire valoir devant le jury lors de la session de validation;
- En cas d'échec, information et conseil au candidat sur les actions qu'il pourrait entreprendre pour mener à bien son parcours.

Durée et modalités	Modalités de prescription
	Contacter le FLES des Yvelines

Prescripteur	Opérateur	Financeur
	FLES des Yvelines 8 Passage Paul Langevin 78370 PLAISIR Tel : 01 34 82 52 37 Fax : 01 30 51 19 79 fles-78@wanadoo.fr <u>Contacts</u> : Rébecca DRUELLE - Christophe MIRAMOND	Etat DDTEFP 78

Former et adapter la formation

Fonds de formation FLES

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif est de financer tout type de formations favorisant l'adaptation au poste, l'accès à l'emploi durable ou la pérennisation dans l'emploi.	Salariés des entreprises adhérentes au FLES : ▪ en contrat aidé CAE, CAV, CIE ; ▪ en Association Intermédiaire ; ▪ en Entreprise d'insertion.

Contenu

Les employeurs adhérents du FLES des Yvelines, conscients que les parcours d'insertion passent aussi par la formation, mutualisent des cotisations volontaires.

La participation des employeurs est complétée par une subvention du Fonds Social Européen.

Les cotisations versées par les employeurs sont affectées en totalité au financement des plans de formation des salariés en insertion.

Le FLES des Yvelines finance 100 % des coûts pédagogiques (70 % pour le permis B) et gère pour l'employeur l'ensemble des procédures : conventionnement de l'organisme de formation, bilan pédagogique, facturation et règlement.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Signature d'une convention entre l'employeur et le FLES des Yvelines Adhésion annuelle par établissement : 15 Euros Cotisation trimestrielle par salarié : 45 Euros pour les CAE, CIE, par ETP en AI et EI et 90 Euros pour les CAV.	Fiche de demande de formation signée par l'employeur et le salarié.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Employeurs adhérents au FLES	FLES des Yvelines 8 Passage Paul Langevin 78370 PLAISIR Tel : 01 34 82 52 37 Fax : 01 30 51 19 79 fles-78@wanadoo.fr Contacts : Christophe MIRAMOND	Fonds Social Européen Employeurs adhérents au FLES

Former et adapter la formation

Atelier pédagogique personnalisé (APP)

Objectif	Bénéficiaires
Apporter à un public diversifié engagé dans la réalisation d'un projet professionnel, une formation de courte durée portant sur des contenus de culture générale et d'apprentissages technologiques de base. Préparer une entrée en formation qualifiante, un concours ou un examen, soutenir une démarche de validation d'acquis de l'expérience, disposer des compétences exigées pour trouver ou retrouver un emploi, s'adapter aux évolutions de son activité professionnelle, renforcer l'efficacité d'une autre formation (formation en alternance, formation à distance).	Plus de 16 ans en contrat aidé, apprentis, jeunes des pôles mobilisation ou de préqualification, stagiaires inscrits au CNED, individuels, ADS. Publics prioritaires : • Demandeurs d'emploi • Salariés • Salariés congés individuels de formation • Travailleurs handicapés • Allocataires du rsa

Contenu

- Français, maths, biologie, bureautique (Windows, Internet, Word, Excel, Power Point, Access), tests psychotechniques…
- Spécificités pédagogiques : Ateliers en autoformation accompagnée dans tous les domaines traités par l'APP, travail en centre de ressources avec appui possible d'un animateur, ateliers collectifs réguliers, apprentissages en groupe sur thèmes spécifiques (atelier écriture, monde actuel), constitution de petits groupes occasionnels sur besoins communs, atelier APP mode d'emploi, atelier méthodologique (apprendre à apprendre).

Durée et modalités	Modalités de prescription
120 heures	Pré requis : Niveaux acceptés à l'entrée de l'APP : très bas niveaux (primaire).

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	SJT 28-30 boulevard Roger Salengro 78711 Mantes la Jolie Tel : 01 30 98 05 51 app.mantes@app.tm.fr ASSOFAC SAINT-CYR L'ECOLE 3 rue Jean-Jacques Rousseau 78210 ST CYR L ECOLE Tel : 01.30.07.16.30 app.st.cyr@app.tm.fr	Conseil Régional

Former et adapter la formation

Formations du GRETA

Objectif	Bénéficiaires
Faciliter le retour à l'emploi des personnes handicapées demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, et mieux préparer leur insertion professionnelle par : • des formations réalisées dans le cadre des parcours courts non rémunérées, professionnalisantes ou certifiantes, • des formations réalisées dans le cadre des parcours longs rémunérées, professionnalisantes, certifiantes ou qualifiantes. • des parcours dans le cadre de la VAE	**Dans le cadre de la convention DAFCO / Agefiph :** les demandeurs d'emploi handicapés, jeunes et adultes, bénéficiaires de l'article L 323-3 du code du travail (bénéficiaires de l'obligation d'emploi), inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, suivis par une structure Cap Emploi, Pôle Emploi ou Mission Locale, et ayant un projet professionnel validé.

Contenu

➤ **GRETA Seine en Yvelines**

Intitulé	Lieu de formation	Pré requis	Durée
Administration et sécurité réseau informatique	Limay	Niveau 4 Bac / BP Bonne connaissance en maintenance informatique. Bonne connaissance du métier ciblé.	520 h Variable selon positionnement dont 120 h en entreprise
Aide soignant : Module de Formation Obligatoire pour l'obtention du DEAS Accompagnement VAE	Saint Germain en Laye et Mantes la Jolie	Niveau Sans pré requis Avoir la notification de recevabilité de la demande de VAE envoyée par la DRASS ou la DRTEFP	70 h
Approche active des situations de management	Mantes la Jolie	Niveau Sans pré requis Salariés DIF /Plan de Formation Entreprise	18 h
Assistant (e) de vie aux familles	Saint Germain en Laye et Mantes la Jolie	Niveau Sur positionnement Pratique de la langue française à l'écrit et à l'oral / Connaissance des publics dépendants et des enfants et cohérence avec le projet professionnel (expérience et permis de conduire souhaités)	490 h dont 105 h en entreprise
Assistant (e) de vie	Saint Germain en Laye et Mantes la Jolie	Niveau Sur positionnement Pratique de la langue française à l'écrit et à l'oral Connaissance des publics dépendants et des enfants et cohérence avec le projet professionnel (expérience et permis de conduire souhaités)	302 h dont 90 h en entreprise
Auxiliaire de puériculture Module de formation obligatoire pour l'obtention du DEAP / Accompagnement VAE	Saint Germain en Laye et Mantes la Jolie	Niveau Sur positionnement 3 ans d'expérience	70 h
Baccalauréat professionnel Commerce	Mantes la ville	Niveau 5 BEP/CAP	1210 h

Baccalauréat professionnel Bureautique Option comptabilité	Saint Germain en Laye	Niveau Sur positionnement Niveau V BEP/CAP ou trois ans d'expérience dans le domaine de la comptabilité ou après une VAE	de 600 à 1100 h Variable selon positionnement
Baccalauréat professionnel Bureautique Option secrétariat	Saint Germain en Laye	Niveau Sur positionnement Niveau V BEP/CAP ou trois ans d'expérience dans le domaine	de 600 à 1100 h Variable selon positionnement
BEP vente action marchande	Mantes la Ville	Niveau 5 BEP / CAP Niveau 3e minimum/CAP	500 h
Brevet professionnel de coiffure	Magnanville et Saint Germain en Laye	Niveau 5 BEP / CAP Le candidat doit être titulaire du CAP Coiffure ou posséder 3 ans d'expérience professionnelle dans la coiffure	730 h
Brevet professionnel pressing	Sartrouville	Niveau 5 BEP / CAP - CAP Entretien des articles textiles en entreprise artisanale, - Ou diplôme professionnel de niveau IV, - Ou expérience professionnelle (5 ans)	850h
BTS Assistant de direction	Saint Germain en Laye	Niveau 4 Bac / BP	de 900 à 1100 h
BTS Assistant Manager	Saint Germain en Laye	Niveau Sur positionnement -BAC minimum obligatoirement une expérience professionnelle dans le domaine du secrétariat d'au moins un an + Connaissance anglais et espagnol	de 900 à 1100 h
BTS Comptabilité gestion des organisations	Saint Germain en Laye	Niveau 4 Bac / BP Bac ou niveau fin de classe terminale et 3 ans d'expérience dans la branche	de 810 à 1380 h Variable selon positionnement Dont 210 à 280 en entreprise
BTS Management des Unités Commerciales (MUC)	Sartrouville	Niveau 4 BAC / BP ou 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine	1320 h
BTS Technico commercial en énergie renouvelable	Mantes la jolie	Niveau 4 Bac / BP Niveau Bac ou fin de Terminale Niveau Bac +2 Niveau BTS	1100 h
Bureautique : Windows-Word-Excel-Power Point, Internet	Saint Germain en Laye	Niveau Sans pré requis	de 10 à 200 h
CAP Agent de prévention et de médiation	Poissy et Les Mureaux	Niveau Sur positionnement Maîtrise écrite et parlée du français de base. Maîtrise des quatre opérations. Résistance physique, bon relationnel, être organisé, sérieux et disponible.	895 h Variable selon positionnement Dont 350 h en entreprise
CAP Conducteur de système industriel	Mantes la Jolie	Niveau Sur positionnement Niveau 3e souhaité Tests de niveau Femmes et hommes de plus de 18 ans positionnés par la Mission Locale ou l'ANPE	Variable selon positionnement
CAP installateur/trice d'équipements sanitaires	Porcheville	Niveau Sur positionnement Aptitude aux déplacements et au travail en position inconfortable, bonne vision et audition, bon odorat, une certaine ingéniosité, du soin, sens de l'organisation	de 800 à 900 h Variable selon positionnement
CAP petite enfance	Poissy et Mantes la Jolie	Niveau 5 BEP / CAP Niveau 3ème Connaissances élémentaires en droit social Hygiène - diététique Habilités pratiques	1050 h dont 420 h en entreprise

CAP Services en Brasserie-Café	Mantes la Ville	Niveau Sur positionnement Bonne condition physique Excellente tenue et hygiène corporelle Honnêteté, dynamisme, bon relationnel, mémoire, Mobilité géographique	1170 h dont 490 h en entreprise
Communication en situation difficile	Dans l'entreprise	Niveau 4 Bac / BP Salariés	de 12 à 18 h
Comprendre la maladie d'Alzheimer	Mantes la Jolie	Niveau Sans pré requis Salariés	20 h
Comptable assistant(e)		Niveau 5 BEP / CAP - Maîtrise de la langue française écrite et orale - Justifiier d'un niveau V de formation en tertiaire administratif et d'une expérience professionnelle dans le domaine ou d'une classe de 1ère ou terminale	1435 h Dont 420 en entreprise
Formation à la conduite d'engins de chantier préparant au passage du CACES R372 M (catégories 1, 2 et 4)	Porcheville	Niveau Sur positionnement Etre titulaire du permis B Toute personne souhaitant se former à la conduite d'engins et obtenir une validation réglementaire	280 h
Formations en langues sur mesure	Saint Germain en Laye et Mantes la Jolie	Niveau Sur positionnement Formation ouverte à tous niveaux et tout public, Salariés	Variable selon positionnement
Française Langue étrangère	Saint Germain en Laye	Niveau Sans pré requis	Variable selon positionnement
Le vieillissement	Saint Germain en Laye, les Mureaux et Mantes la Jolie	Niveau Sans pré requis	6 h
Préparer et soutenir l'activité des tuteurs	Mantes la Jolie	Niveau Sans pré requis Salariés	30 h
Prévention et secours civiques niveau 1	Saint Germain en Laye, les Mureaux et Mantes la Jolie	Niveau Sans pré requis	12 h
Technicien comptable	Saint Germain en Laye	Niveau 4 Bac / BP Ou expérience en comptabilité	575 h Dont 175 en entreprise
Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) Accompagnement de 24 h pour les titres et diplômes du secteur sanitaire et social	Saint Germain en Laye et Mantes la Jolie	Niveau 6/5 bis sans diplôme Justifier de 3 années d'expérience professionnelle en tant que salarié, non salarié ou bénévole en rapport avec le titre ou le diplôme visé et avoir déposé sa demande de VAE auprès de l'instance décisionnaire	24 h

- **GRETA Versailles Formation**

Intitulé	Lieu de formation	Pré requis	Durée
Aide soignant modules de formation	Trappes	Niveau Sur positionnement	Variable selon positionnement
Aide soignant module de formation obligatoire pour l'obtention du DE d'aide soignant par V.A.E	Trappes	Niveau Sur positionnement Avoir la notification de recevabilité de la demande de VAE envoyée par le CNASEA.	70 h
Assistante de vie	Guyancourt	Niveau Sur positionnement 20 ans minimum, Niveau 3ème collège Qualités personnelles de disponibilité, d'écoute, de mobilité, et d'adaptabilité Motivation et maturité suffisantes pour exercer la fonction au domicile de particuliers	268 h dont 70 en entreprise

Auxiliaire de puériculture module de formation pour l'obtention du DE d'auxiliaire de puériculture par V.A.E	Trappes	Niveau Sur positionnement Avoir la notification de recevabilité délivrée par le CNASEA.	70 h
Anglais à usage personnel et professionnel	Trappes ou en entreprise	Niveau Sur positionnement	Variable selon positionnement
Bac professionnel restauration en CIF ou plan de formation entreprise	Rambouillet	Niveau 5 BEP / CAP BEP Hôtellerie-Restauration Expérience professionnelle de 6 mois dans le métier	Variable selon positionnement
Bac professionnel restauration en Contrat de Professionnalisation	Rambouillet	Niveau 5 BEP / CAP BEP Hôtellerie-Restauration	1200 h variable selon positionnement dont 15j centre/15j entreprise
BTS hôtellerie restauration Option B - Art culinaire, art de la table et du service	Saint-Quentin en Yvelines	Niveau 4 Bac / BP Bac Technologique / Bac Professionnel très motivé / Bac général (forte motivation et expérience professionnelle) avec positionnement	1200 h
CAP charpente	Villiers Saint Frédéric	Niveau Sur positionnement	520 h
CAP cuisine Contrat de professionnalisation	GRETA Versailles Formation	Niveau 3e générale résistance physique, sens de l'organisation et rigueur dans l'hygiène	600 h Variable selon positionnement
CAP cuisine	Saint Quentin en Yvelines	Niveau Sur positionnement Niveau 3e générale pour le PARCOURS 1 (public n'ayant pas de diplôme) / Tous niveaux de formation pour le PARCOURS 2* (public en reconversion ou ayant un projet de création d'entreprise) résistance physique, sens de l'organisation et rigueur dans l'hygiène	de 600 à 700 h Variable selon positionnement
CAP installations sanitaires	Villiers Saint Frédéric	Salariés CIF / Plan Formation Entreprise /Contrat Professionnalisation / Période Professionnalisation Niveau Sur positionnement	520 h
CAP installations sanitaires	Le Chesnay	Niveau Sur positionnement	600 h
CAP installations thermiques	Villiers Saint Frédéric Et Le Chesnay	Niveau Sur positionnement	520 h
CAP menuiserie fabricant poseur	Villiers Saint Frédéric	Niveau Sur positionnement	520 h
CAP pâtissier Contrat de professionnalisation	GRETA Versailles Formation	Niveau Sur positionnement Niveau 3e générale résistance physique, sens de l'organisation et rigueur dans l'hygiène	600 h Variable selon positionnement
CAP pâtissier	Saint Quentin en Yvelines	Niveau Sur positionnement Niveau 3e générale pour le PARCOURS 1 (public n'ayant pas de diplôme) / Tous niveaux de formation pour le PARCOURS 2* (public en reconversion ou ayant un projet de création d'entreprise) résistance physique, sens de l'organisation et rigueur dans l'hygiène	de 600 à 700 h Variable selon positionnement
CAP petite enfance	Trappes	Niveau 6/5 bis sans diplôme Personne avec ou sans expérience - bonne expression et capacité relationnelle - bonne résistance physique - autonomie.	1050 h dont 420 h en entreprise
Cuisine en cours du soir	Rambouillet	Niveau Sans pré requis	4 h

Diplôme d'Etat d'aide soignant	Trappes	Niveau Sans pré requis Avoir 17 ans à l'entrée en formation Avoir réussi le concours d'entrée	1435 h
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	Trappes	Niveau Sans pré requis Avoir 17 ans Avoir réussi le concours d'entrée	1435 h
Accompagnement et aide à la Validation des Acquis de l'Expérience	Montigny Le Bretonneux	Niveau Sur positionnement Posséder une expérience de 3 ans minimum en CDI, CDD, intérimaire, bénévole au service d'une association, en rapport avec le diplôme envisagé.	Variable selon positionnement
Formation linguistique	La Verrière	Niveau Sur positionnement Evaluation auprès du Centre Evaluateur (IFIRQ)	de 100 à 500 h Variable selon positionnement
BTS Géomètre topographe en contrat de professionnalisation	Villiers Saint Frédéric	Niveau 4 Bac / BP	1200 h
Gestion et direction d'entreprise hôtelière et de restauration	Saint Quentin en Yvelines	Niveau 4 Bac / BP Techniciens confirmés de la branche professionnelle souhaitant évoluer vers l'encadrement / Gestionnaires issus d'autres secteurs en projet de reconversion	685 h dont 140 en entreprise
CAP Préparation et Réalisation d'ouvrages électriques	Le Chesnay	Niveau Sur positionnement	600 h Variable selon positionnement
Formation générale / mise à niveau français et mathématiques	La verrière	Niveau Sur positionnement	Variable selon positionnement
Gouvernante en hôtellerie option établissement de santé	Saint Quentin en Yvelines	Niveau 4 Bac / BP Connaissance en anglais souhaitée Sens de l'organisation, du détail et de la propreté Goût des contacts et du management d'équipe	945 h Dont 630 h en Centre et 315 h en entreprise
Modules de bureautique de l'initiation au perfectionnement	Trappes	Niveau Sans pré requis connaissance de l'environnement et du clavier souhaité	de 7 à 14 h Variable selon positionnement
Préparation à l'examen d'admission à la dispense de scolarité de la formation d'infirmier		Niveau Sur positionnement Etre titulaire du DEAS ou du DEAP et justifier de 3 ans d'expérience.	120 h
Modules de formation auxiliaire de puériculture	Trappes	Salariés DIF Individuels /Salariés CIF /Salariés Plan de Formation Entreprise Niveau Sur positionnement	Variable selon positionnement
Réceptionniste d'hôtel bilingue	Saint Quentin en Yvelines	Niveau 4 Bac / BP Niveau 1ère au minimum Bon niveau en anglais oral et écrit Bonne présentation	294 h dont 70 en entreprise
Technicien d'études du - option étude de prix (métreur) Agrément DRTEFP niveau IV	Villiers Saint Frédéric	Niveau 4 Bac / BP Issu d'une formation en relation avec le BTP.	387 h
Amadeus : télébilleterie	Saint-Quentin en Yvelines	Niveau 4 Bac / BP Connaissances de l'anglais Une première expérience en tourisme souhaitée Sens du contact et de la relation	295 h
Amadeus : télébilleterie approfondissement de la connaissance du logiciel	Saint-Quentin en Yvelines	Niveau 4 Bac / BP Connaissance du logiciel Amadeus Expérience en tourisme obligatoire Sens du contact et de la relation	105 h

Durée et modalités	Modalités de prescription
• Les formations réalisées dans le cadre des parcours courts ne doivent pas excéder 210 heures, sont non rémunérées mais avec possibilité de défraiements. • Les formations réalisées dans le cadre des parcours longs sont rémunérées et ont une durée moyenne de 600 heures, avec un maximum de 800 heures. Elles peuvent être renouvelées sous conditions (particulièrement pour les situations de formation diplômante du type BTS). • Les parcours dans le cadre de la VAE ont une durée de 20 heures.	

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	**GRETA Seine en Yvelines** 18 avenue de la République BP 9 - 78206 Mantes La Jolie cedex Tel : 01 34 78 73 00 Fax : 01 34 78 83 00 greta.seineenyvelines.78@ac-versailles.fr Et **GRETA Versailles Formation** 1 rue Edouard Branly - Parc d'activités de Pissaloup 78190 Trappes Tel : 01 30 68 26 80 Fax : 01 30 68 93 47 greta.versaillesformation.78@ac-versailles.fr	Agefiph

Former et **adapter la formation**

Stages de découverte de l'apprentissage et des métiers (SDAM)
Dispositif d'accès à l'apprentissage

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de la prestation est de favoriser le choix professionnel du jeune en lui présentant l'apprentissage et les métiers auxquels il prépare.	- jeunes à partir de 14 ans, scolarisés, présentés par un établissement scolaire, un CIO, la Mission Générale d'Insertion (MGI), - jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et orientés par les missions locales ou effectuant une démarche personnelle, - jeunes sans qualification, visant un diplôme de niveau V, - jeunes en recherche de qualification de niveau IV et III.

Contenu

La prestation est séquencée en deux phases :

- **Une phase d'information d'une journée** : présentation de l'apprentissage et des métiers auxquels il prépare, information sur les débouchés en terme d'emploi et sur les méthodes de recherche d'un contrat d'apprentissage, évaluation du niveau et de la motivation du jeune afin de valider la faisabilité de son projet professionnel et information de la structure chargée de l'accueil et de l'orientation ;
- **Une phase d'immersion de deux jours minimum** permettant de découvrir un métier : mise en situation réelle sur un poste de travail en CFA et/ou en entreprise. La mise en place d'un parrainage des jeunes stagiaires par des apprentis est encouragée pendant cette phase d'immersion.

Pour toute nouvelle découverte d'un métier, le même CFA peut organiser une nouvelle séquence pratique dans ses ateliers ou en entreprise.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée : entre 3 et 7 jours Statut : - Statut scolaire - Ou Stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré	- Pour les jeunes sous statut scolaire : Fiche parcours individuel dûment complétée par le chef d'établissement ou protocole établi entre le CFA et l'établissement scolaire. - Pour les autres, aucune procédure particulière.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission locale	CFA des Yvelines participant au dispositif d'accès à l'apprentissage Le numéro Apprentissage de la Région Ile-de-France : 0 810 18 18 18	Région / Etat

Former et **adapter la formation**

Passerelle vers l'apprentissage (PASS)
Dispositif d'accès à l'apprentissage

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de la prestation est de faciliter la recherche et la conclusion d'un contrat d'apprentissage.	Jeunes de 16 ans à moins de 26 ans : - les jeunes sans qualification, de niveau infra V qui n'ont pas les pré-requis pour entrer directement en apprentissage notamment en termes de savoir et le plus souvent en termes de savoir être. - Les jeunes de niveau égal ou supérieur au niveau V ayant obtenu un CAP ou BEP, mais ne s'intégrant pas sur le marché du travail ; - Les jeunes sortis de terminale, Bac réussi ou non, - Les jeunes ayant éventuellement commencé une formation universitaire, sans résultats.

Contenu

La passerelle vers l'apprentissage est une action de pré qualification destinée à des jeunes n'ayant pas les pré-requis nécessaires à la préparation d'un diplôme de niveau V ou IV. Elle permet de les soutenir dans leurs démarches de recherche d'une entreprise pour la signature d'un contrat d'apprentissage, tout en dispensant les contenus de la formation souhaitée.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée: - un maximum de 1000 heures (centre + entreprise), pour un public plus éloigné des pré-requis nécessaires à l'entrée en apprentissage. - une durée maximale de 450 heures, pour un public ayant la capacité de s'insérer rapidement en entreprise. Statuts des jeunes : - Statut scolaire (non rémunéré) - seulement si la mise en place d'une Formation Intégrée est impossible - Stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré pour tous les jeunes qui se présentent librement au CFA ou orientés par les relais d'orientation autres que les missions locales - Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré pour tous les jeunes sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois et présentés par une mission locale	- Pour les jeunes sous statut scolaire : Fiche parcours individuel dûment complétée par le chef d'établissement. (modalité d'inscription exceptionnelle et uniquement si la mise en place d'une Formation Intégrée est impossible). - Orientation par une mission locale grâce à la fiche individuelle d'orientation en passerelle pour ouvrir droit à rémunération. - Pour les autres jeunes (démarche personnelle, CIO, autres structures d'orientation) : aucune modalité particulière d'inscription.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission locale	CFA des Yvelines participant au dispositif d'accès à l'apprentissage Le numéro Apprentissage de la Région Ile-de-France : 0 810 18 18 18	Région / Etat

Former et **adapter la formation**

Formation intégrée (FI)
Dispositif d'accès à l'apprentissage

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de la prestation est de faciliter la recherche et la conclusion d'un contrat d'apprentissage.	Jeunes de plus de 16 ans: - Sans qualification, (infra V) - Ayant quitté un établissement scolaire depuis moins d'un an ou en voie de décrochage, - Orientés au titre de la MGI.

Contenu

La Formation Intégrée est réalisée par un établissement scolaire associé à un CFA. L'animation est assurée par le coordonnateur de la Mission Générale d'Insertion.

Son but est de permettre aux jeunes qui ne peuvent accéder directement à l'apprentissage de préparer un diplôme de niveau V. Après avoir suivi une formation pré-professionnalisante sous statut scolaire, les jeunes signent un contrat d'apprentissage.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée : maximum de 700 heures. Statut scolaire : Couverture sociale assurée par l'établissement scolaire, non rémunéré	- Fiche/projet qui définit le partenariat entre le CFA et l'établissement scolaire - Fiche parcours individuel dûment complétée par le chef d'établissement

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MGIEN	CFA des Yvelines participant au dispositif d'accès à l'apprentissage Le numéro Apprentissage de la Région Ile-de-France : 0 810 18 18 18	Région / Etat

Former et **adapter la formation**

Cycle aménagé de l'apprentissage (CCA)
Dispositif d'accès à l'apprentissage

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de la prestation est de permettre au jeune de poursuivre un parcours qualifiant ou de le maintenir en formation qualifiante en cas de rupture de contrat d'apprentissage.	Jeunes de plus de 16 ans ayant les pré-requis pour une suite de parcours qualifiant : - à l'issue d'une passerelle de niveau V, IV ou III. Il s'adresse plus particulièrement à ceux qui, bien qu'ayant la motivation et le niveau requis ne parviendraient pas à bénéficier d'un contrat d'apprentissage pour accéder en CFA. Le jeune est inscrit en première année sous statut de la formation professionnelle, il réalise sa deuxième année sous contrat d'apprentissage réduit à un an. - lors d'une rupture de contrat d'apprentissage, en première année à l'issue de la période d'essai, ou en seconde année. - à l'issue d'une formation en lycée ou en CFA, ayant échoué à l'examen et ne trouvant pas de solution en interne de l'Education Nationale ou par la signature d'un contrat d'apprentissage pour une troisième année.

Contenu

Le cycle aménagé de l'apprentissage est une action qualifiante permettant à des jeunes de préparer un diplôme de niveau V. Après quelques mois sous le statut de la formation professionnelle, ils continuent leur cycle en contrat d'apprentissage réduit à un an.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée : un maximum de 1200 heures. Statut : Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré	L'entrée en cycle aménagé fait l'objet d'une demande individuelle faite conjointement par le jeune et le prescripteur qui sont essentiellement : - les structures d'accueil, Missions Locales - les CFA - la MGI pour les jeunes sortis d'un lycée professionnel sans diplôme, souhaitant re préparer leur examen et ne trouvant pas de solution en interne de l'Education nationale. Cette demande sera formulée sur la fiche individuelle d'inscription en cycle aménagé

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MGIEN	CFA des Yvelines participant au dispositif d'accès à l'apprentissage Le numéro Apprentissage de la Région Ile-de-France : 0 810 18 18 18	Région / Etat

Former et **adapter la formation**

Module de formation individualisée
Dispositif d'accès à l'apprentissage

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de la prestation est d'apporter un soutien complémentaire à la formation en CFA par des heures de formation en Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou en plates-formes linguistiques ou autres prestataires extérieurs au CFA.	- les apprentis en formation de niveaux V, IV et III - les jeunes en pré-apprentissage (CLIPA et CPA) - les jeunes en passerelles ou en cycle aménagé

Contenu

Les différents modules de formation proposés sont :

- La remédiation cognitive pour mieux suivre les contenus de plus en plus complexes des référentiels des diplômes et cela à tous niveaux ;
- Les acquisitions linguistiques de base (illettrisme, français seconde langue) pour une grande partie de ces jeunes qui accèdent à un contrat visant un diplôme de niveau V ;
- La mise à niveau dans des domaines particuliers non couverts par les Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou les plates-formes linguistiques.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée : un maximum de 120 heures par jeune. Statuts des jeunes : - Apprentis (dans le cadre du contrat d'apprentissage) - Statut scolaire (jeunes inscrits en CLIPA ou CPA) - Stagiaire de la formation professionnelle (jeunes inscrits en passerelle ou en cycle aménagé)	Conditions d'accès : - Protocole de partenariat avec : ▪ les Ateliers de Pédagogie Personnalisée ▪ les plates-formes linguistiques - Contrat de vacation ou protocole de partenariat avec les autres prestataires extérieurs au CFA

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission locale	APP Plate-forme linguistique	Région / Etat

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Ateliers thématiques du Pôle Emploi

Objectif	Bénéficiaires
• Réaliser pendant l'atelier des actions contribuant à sa recherche d'emploi ou à la construction d'un projet d'accès à l'emploi. • Acquérir une méthode pour être en capacité de continuer à mener ces actions de façon autonome suite à l'atelier	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

Contenu

Quel que soit le(s) thème(s) choisi(s) par le bénéficiaire, l'atelier se déroule en trois temps :
• Le démarrage de l'atelier permet à l'animateur de s'assurer du thème sur lequel chaque bénéficiaire souhaite travailler.
• Le travail en atelier permet ensuite à chaque bénéficiaire de préparer puis de réaliser, étape par étape, les actions nécessaires pour atteindre l'objectif du thème qu'il a choisi.
• La fin de l'atelier permet à l'animateur de faire le point avec chaque participant pour s'assurer que le résultat a été atteint et lui proposer, le cas échéant, d'autres actions à mettre en œuvre dans le cadre de son parcours d'accès à l'emploi.

Il existe actuellement 34 thèmes différents, dont 33 peuvent être animés par un prestataire. Les thèmes proposés sont les suivants :

Objectif : je bâtis mon projet professionnel

- Identifier ses atouts pour son projet professionnel
- Rechercher des informations pour mieux connaître un secteur d'activité ou un métier
- Vérifier son projet professionnel et préparer sa réalisation
- Créer son entreprise, pourquoi pas ?
- Rechercher et choisir sa formation
- Organiser son projet de création ou de reprise d'entreprise
- Travailler à l'étranger, pourquoi pas ?

Objectif : j'organise ma recherche d'emploi

- Faire le point sur les atouts et les difficultés de sa recherche d'emploi
- Organiser sa recherche d'emploi
- Mettre en valeur ses savoir-faire et ses qualités
- Rédiger un Curriculum Vitae
- Mon CV (thème spécifique pour un public maîtrisant peu l'écrit)
- Utiliser Internet pour sa recherche d'emploi
- Organiser ses déplacements selon le marché du travail
- S'organiser pour travailler à l'étranger
- Travailler dans un autre pays : Royaume Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Canada (soit 5 thèmes)

Objectif : Je recherche des offres et j'y réponds

- Trouver des offres et y répondre
- Je trouve une offre et j'y réponds (thème spécifique pour un public maîtrisant peu l'écrit)
- Comprendre et sélectionner les petites annonces
- Rédiger une lettre de réponse à une petite annonce
- Utiliser le téléphone dans sa recherche d'emploi

Objectif : je démarche les entreprises

- Cibler ses entreprises
- Chercher un emploi avec ses relations
- Rédiger une lettre de candidature spontanée
- Communiquer par son image

Objectif : Je réussis mon embauche

- Préparer un entretien d'embauche
- Simuler un entretien d'embauche
- Se familiariser avec les épreuves de sélection
- Réussir son intégration dans l'entreprise

L'atelier individualisé « multi thèmes »
Il regroupe des bénéficiaires travaillant sur des thèmes différents.
Chacun travaille individuellement et à son propre rythme, sur le thème correspondant à son besoin.
Cette forme d'atelier s'appuie sur une pédagogie de l'individualisation et fait alterner des phases de « travail autonome » et de « travail aidé ».
Il a l'avantage de permettre au demandeur d'emploi de choisir librement le thème sur lequel il veut travailler, sans subir la contrainte d'une programmation rigide.

L'atelier collectif « mono thème » Cette organisation concerne obligatoirement :
- les deux thèmes destinés aux publics maîtrisant peu l'écrit, et qui nécessitent de rassembler des bénéficiaires ayant le même besoin ;
- le thème portant sur la simulation d'entretiens de recrutement, qui s'appuie sur des exercices collectifs (simulations, jeux de rôles) avec l'appui de moyens adaptés (vidéo, …)
Pour autant, tous les autres thèmes peuvent aussi être animés collectivement et rassembler des bénéficiaires travaillant en même temps sur le même thème.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La prestation Atelier dure une ½ journée en groupe (12 personnes maximum) et peut prendre une forme individualisée ou une forme collective	La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire ou du Cap Emploi dans le cadre de la sous-traitance. Les bénéficiaires peuvent également se positionner eux-mêmes sur un thème d'atelier en fonction des démarches qu'ils souhaitent réaliser lors de leur parcours vers l'emploi.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi Cap Emploi dans le cadre de la co-traitance	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Cible emploi

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de Cible Emploi est d'amener la personne à retrouver une activité professionnelle correspondant à ses capacités et à la réalité du marché du travail, via, en cas de nécessité, la construction ou la validation d'un projet professionnel	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi **notamment travailleur handicapé** et public ne maîtrisant pas la langue française et/ou illettré

Contenu

Le déroulement de la prestation est séquencé de la manière suivante :

• Module 1 – Identifier des pistes professionnelles :
- Permettre au bénéficiaire de faire le point sur ses expériences professionnelles et ses compétences et capacités, et ce, dans l'optique d'une meilleure connaissance de ses atouts et difficultés pour retrouver un emploi.
- Faire émerger des pistes professionnelles.

• Module 2 – Se fixer un objectif professionnel réalisable
Aider le bénéficiaire à finaliser ou modifier son projet professionnel et à définir des cibles d'emplois réalistes en veillant à l'adéquation de son profil avec le marché du travail.

• Module 3 – Mettre en œuvre la recherche d'emploi selon les emplois ciblés
Assurer la mise en œuvre effective de la recherche d'emploi ou du projet professionnel à partir des emplois ciblés, en s'appuyant sur les outils ou démarches pertinents sur le marché du travail visé

Durée et modalités	Modalités de prescription
La prestation se déroule en entretien individuel, sur une période de 90 jours maximum. La durée, le nombre et la fréquence des entretiens sont définis en fonction des besoins identifiés. Les entretiens individuels peuvent être complétés par des regroupements	La prescription relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Stratégie de recherche d'emploi (STR)

Objectif	Bénéficiaires
• Définir une stratégie efficace de recherche d'emploi, prenant en compte sa cible d'emploi et son environnement socio-économique • Découvrir les méthodes pour créer ou faire évoluer les outils adaptés à cette stratégie • Mobiliser ces outils dans sa démarche de recherche d'emploi	Demandeurs d'emploi TH

Contenu

La prestation est organisée en 6 phases dont les contenus de chacune des phases sont :
- Accueil et présentation de la prestation
- Identifier et mettre en valeur ses atouts
- Les marchés du travail
- Les méthodes et outils de la recherche d'emploi
- L'entretien d'embauche
- Elaboration d'un plan d'action

Durée et modalités	Modalités de prescription
3 jours 1/2 En groupe de 8 à 15 personnes	La prestation est décidée par le Pôle Emploi avec l'accord de la personne

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Parrainnage 16-25 ans

Objectif	Bénéficiaires
Accompagner les jeunes dans leurs recherches et leurs démarches tout au long de leur parcours	Jeunes de 16 à 25 ans , issus de l'immigration et/ou ayant un faible niveau de qualification, issus de milieu social défavorisé, avec risque de discrimination et absence de réseau relationnels pour les introduire auprès des employeurs, **dont les jeunes reconnus travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance, nécessitant une approche individuelle et personnalisée.**

Contenu

Le parrain est un bénévole qui s'engage à :

- aider le jeune dans l'élaboration de son projet professionnel (formation, stage, emploi) en partageant son expérience professionnelle ou dans les métiers en question
- mettre à disposition du filleul un réseau relationnel pour le soutenir dans sa démarche : contact avec des entreprises, stages, emploi...
- accompagner le jeune dans son projet, à se maintenir dans son emploi et le soutenir moralement dans son parcours et face aux problèmes quotidiens rencontrés.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Rencontres individuelles avec le parrain ponctuelles ou régulières sur une période pouvant aller jusqu'à 9 mois.	La prestation est prescrite par la Mission Locale avec l'accord du jeune

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission Locale	Missions locales des Yvelines Pour trouver la mission locale la plus proche : www.cnml.gouv.fr/annuaire	Région Ile-de-France

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle**

Module entreprise (formation courte AGEFIPH)

Objectif	Bénéficiaires
Confronter son projet à la réalité d'une expérience en entreprise Ce module permettra au bénéficiaire de réaliser un ou plusieurs stage(s) en entreprise, afin de valider, invalider ou préciser un projet d'emploi.	Ce module est destiné aux publics avec les caractéristiques suivantes : ▪ Des personnes handicapées bénéficiaires de l'article L5212 13 du code du travail, demandeurs d'emploi jeunes et adultes ; ▪ Des bénéficiaires qui ont déjà un ou plusieurs projets d'emploi validés par le prescripteur, qui semblent adaptés à leurs envies, leurs compétences, et les contre-indications liées à leurs problèmes de santé ; ▪ Des bénéficiaires pour qui un séjour en entreprise peut être bénéfique : Pour redynamiser une recherche d'emploi un peu longue par une immersion en entreprise, Pour rendre plus « concret » en l'incarnant dans une expérience en entreprise, Pour s'assurer de la faisabilité d'un projet, l'éprouver par un séjour en entreprise ; Pour déterminer les conditions d'exercice de ce métier compte tenu des contraintes de la personne handicapée

Contenu

Le module comprendra :

- Un premier temps dans l'organisme pour chercher un stage en entreprise en cohérence avec le projet de la personne. Il ne dépassera pas 15h ;
- Deux semaines en entreprise pour toutes les personnes, ces deux semaines pouvant être consécutives ou non, fractionnables au regard de l'état de santé du stagiaire (les deux semaines peuvent selon les cas être séquencées en deux séjours dans deux entreprises différentes) ;
- 15 heures maximum dans l'organisme après le séjour en entreprise pour faire le point avec la personne sur les enseignements à tirer du stage dans la perspective de la future recherche d'emploi.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée est comprise entre 90 et 100 heures. Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.	Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire. Le bénéficiaire doit avoir défini un projet professionnel validé par le prescripteur.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org	Agefiph

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle**

Dispositif d'accompagnement des salariés en CAE, CAV, CIE

Objectif	Bénéficiaires
Les objectifs de la prestation sont les suivants: Pour la 1ère étape : réunion d'information : • Faciliter l'intégration, l'adaptation au poste et la bonne exécution du contrat • Aider le salarié à connaître, comprendre et accepter ses droits et devoirs • Situer le contrat d'insertion comme étape d'un parcours vers un emploi durable Pour la 2ème étape : adaptation au poste de travail : • Favoriser l'acquisition d'un savoir-être adapté dans un environnement professionnel, d'un savoir-faire technique et d'une autonomie dans l'exercice des fonctions professionnelles • Améliorer l'employabilité du salarié pour permettre l'accès à un emploi durable Pour la 3ème étape : du projet professionnel à l'emploi durable : • Aider le salarié à construire ou confirmer un projet professionnel • Elaborer un parcours vers une insertion professionnelle durable • Accompagner le salarié dans la mise en œuvre de son parcours • Favoriser la sortie sur un emploi ou une formation Pour la 4ème étape : attestation de compétences : • Valoriser l'expérience du salarié et formaliser les compétences acquises • L'attestation pourra servir de référence auprès de futurs employeurs	Les salariés en CAE, CONTRAT D'AVENIR ou CIE du département des Yvelines.

Contenu

➤ **1ère étape :**

- Réunion d'information d'une journée pour les salariés en contrat d'insertion, ouverte aux tuteurs et aux employeurs, sur les caractéristiques du contrat, les droits et devoirs, les mesures d'accompagnement, l'accès à la formation…
- Sensibilisation sur les perspectives et les modalités de sortie vers un emploi ou une formation professionnelle, sensibilisation à la VAE…
- Remise d'un Petit Guide du salarié en insertion

➤ **2ème étape :**

- Une évaluation du travail du salarié dans l'établissement, avec le tuteur, le salarié et le référent FLES des Yvelines à l'aide de deux grilles d'évaluation des savoir-être et savoir-faire
- Une assistance téléphonique pendant toute la durée du contrat

- **<u>3ème étape :</u>**

  - **<u>1/ Bilan professionnel :</u>**
  Retracer son parcours professionnel : formation, expérience, difficultés et échecs mais aussi réussites, motivations et aspirations professionnelles… : Renseignement d'un questionnaire, test d'évaluation sur les savoirs de base, entretien individuel avec un Référent de parcours

  - **<u>2/ Elaboration ou confirmation d'un projet professionnel</u>**
  A partir des compétences et aptitudes, des motivations et aspirations, construire ou confirmer un projet professionnel réaliste : Utilisation du logiciel PASS'AVENIR, étude de fiches métiers, entretiens individuels avec le référent de parcours…

  - **<u>3/ Aide à la mise en œuvre du projet professionnel</u>**
  Engager un parcours vers une solution professionnelle durable : Entretiens de suivi réguliers, ateliers, formations, VAE…

  - **<u>4/ Recherche d'emploi</u>**
  Engager une recherche d'emploi avec des outils actualisés : Ateliers préparatoires à la recherche d'emploi (CV, lettre, messagerie, abonnement aux offres, profil en ligne…) et cercles de recherche d'emploi

- **<u>4ème étape :</u>**

  - Réalisation d'un portefeuille de compétences avec le salarié et le tuteur et rédaction d'une synthèse validée par l'employeur

En fin de contrat, pour les bénéficiaires sans solution emploi ou formation, convocation à une réunion d'information en agence POLE EMPLOI animée par POLE EMPLOI et le FLES des Yvelines > outils et accompagnement POLE EMPLOI, conseiller référent, indemnisation chômage…

Durée et modalités	Modalités de prescription
	Ces mesures peuvent être prescrites : • à la signature du contrat • en cours de contrat • à l'occasion d'un renouvellement de contrat Le conseiller Pôle Emploi remplit une fiche de liaison Pôle Emploi /FLES des Yvelines et la transmet au FLES par fax.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	FLES des Yvelines 8 Passage Paul Langevin 78370 PLAISIR Contact : Christophe MIRAMOND Tel : 01 34 82 52 37 Fax : 01 30 51 19 79 fles-78@wanadoo.fr	Etat DDTEFP 78

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle**

Evaluation en milieu de travail (EMT)

Objectif	Bénéficiaires
Cette prestation a pour objectifs de permettre à un demandeur d'emploi de : - faire le point sur ses savoir-faire ou sur ses aptitudes, - être en situation réelle de travail en entreprise, - connaître concrètement un métier ou un type d'entreprise, - démontrer à un employeur ce qu'il sait faire en pratique	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi ayant une expérience professionnelle récente dans le métier recherché mais des difficultés à cerner ses points forts dans le cadre de son parcours professionnel

Contenu

L'évaluation en milieu de travail a pour objectifs de :

- Mesurer les écarts éventuels entre les compétences du demandeur et celles de l'emploi visé,
- Découvrir les conditions réelles d'exercice du métier,
- Vérifier que les compétences du demandeur correspondent à celles recherchées par les employeurs,
- Savoir si l'emploi vers lequel le demandeur se dirige lui convient.

Le demandeur est encadré individuellement par un tuteur de l'entreprise qui l'évalue. A partir de la fiche d'évaluation, le conseiller à l'emploi validera et enrichira le profil professionnel du demandeur et proposera des offres d'emploi adaptées. Il pourra également envisager des actions de formation si nécessaire.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de la prestation est de 10 jours maximum et respecte la durée légale du travail hebdomadaire. Des aménagements à temps partiel sont envisageables pour les demandeurs d'emploi TH, notamment	La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle**

Evaluation par simulation préalable au recrutement - VOCA (ESPR - VOCA)

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de la prestation est d'évaluer les habiletés des bénéficiaires par rapport à un métier ou à un poste de travail en mettant en œuvre les exercices d'évaluation par simulation créés par le Pôle Emploi.	Cette prestation porte le nom de "ESPR" ou de "VOCA" selon le public auquel elle s'adresse : • L'ESPR s'adresse à tous les demandeurs d'emploi candidats à un recrutement, quelle que soit leur expérience ou leur formation. • Dans le cas de "VOCA", le public ciblé est celui du CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), c'est-à-dire les jeunes de 18 à moins de 26 ans présentant des difficultés d'insertion professionnelle, qu'ils soient inscrits ou non à le Pôle Emploi et qui acceptent d'être présentés aux entreprises pour le métier sur lequel ils se sont positionnés au préalable.

Contenu

La prestation est organisée par le Pôle Emploi à la demande des entreprises ou des branches professionnelles. Le Pôle Emploi se charge de convoquer les candidats, de trouver les locaux, de fournir les exercices, les différents supports et le matériel nécessaire à la réalisation des exercices.
La prestation peut être réalisée dans les locaux de l'agence, dans une entreprise, ou dans des locaux mis à disposition.
La prestation d'ESPR comprend 3 phases :

• La passation des exercices de simulation

• La correction des exercices

• La restitution

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée d'une séance d'évaluation est comprise entre une ½ journée et 1 journée, en fonction du poste à pourvoir et des habiletés à évaluer	La prestation est mise en œuvre par le Pôle Emploi dans le cadre d'un recrutement pour une ou plusieurs entreprises qui adhèrent à la méthode de "recrutement par simulation" et à l'issue des différentes étapes préalables à ce mode de recrutement. La prestation est déclenchée pour présélectionner les candidats qui seront présentés à l'entreprise, en évaluant leurs capacités à occuper le poste de travail. La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi, missions locales, PLIE, maisons de l'emploi, assistantes sociales, associations intermédiaires…	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l’emploi des personnes handicapées

Action de formation préalable à l’embauche (AFPE)

Objectif	Bénéficiaires
Cette action a pour but de permettre à un demandeur d’emploi : - d’occuper le nouvel emploi qui lui est proposé - en bénéficiant d’une formation préalable.	Demandeur d’emploi inscrit au Pôle Emploi indemnisé par l’allocation de retour à l’emploi (ARE)

Contenu

La formation se déroule en fonction du plan de formation élaboré par l’employeur en liaison avec le Pôle Emploi.
Ce plan décrit les compétences professionnelles que le demandeur doit acquérir.
C’est la convention conclue entre le futur employeur et le Pôle Emploi qui précise les objectifs de l’action de formation, son contenu, sa durée et les modalités de son financement.

A l’issue de la formation et si le demandeur a atteint le niveau requis, il est embauché par l’entreprise en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) d’une durée de 6 mois minimum (à temps plein ou à temps partiel) et rémunéré en fonction du poste occupé.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de l’action est de un à trois mois (450h maximum), dans l’entreprise qui doit embaucher ou dans un organisme de formation extérieur.	La prescription de cette mesure relève d’une décision du Pôle Emploi avec l’accord du bénéficiaire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l’agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Action préparatoire au recrutement (APR)

Objectif	Bénéficiaires
Cette action a pour but de permettre à un demandeur d'emploi : - d'occuper le nouvel emploi qui lui est proposé - dans une entreprise affiliée à l'Unédic (entreprise du secteur privé, industrielle, commerciale et artisanale) - en bénéficiant d'une formation préalable.	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi non indemnisé par l'allocation de retour à l'emploi (ARE)

Contenu

La formation se déroule en fonction du plan de formation élaboré par l'employeur en liaison avec le Pôle Emploi.
Ce plan décrit les compétences professionnelles que le demandeur doit acquérir.
C'est la convention conclue entre le futur employeur et le Pôle Emploi qui précise les objectifs de l'action de formation, son contenu, sa durée et les modalités de son financement.

A l'issue de la formation et si le demandeur a atteint le niveau requis, il est embauché par l'entreprise en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de 6 mois minimum (à temps plein ou à temps partiel) et rémunéré en fonction du poste occupé.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de l'action est de un à trois mois (450h maximum), dans l'entreprise qui doit embaucher ou dans un organisme de formation extérieur.	La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Evaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR)

Objectif	Bénéficiaires
Cette prestation a pour but de tester les compétences d'un demandeur d'emploi par rapport à une offre déposée au Pôle Emploi	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

Contenu

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de la prestation est de 1 à 5 jours maximum et respecte la durée légale du travail hebdomadaire. Cette évaluation est négociée par le Pôle Emploi avec le demandeur et l'entreprise. Le demandeur est placé sous la responsabilité d'un tuteur de l'entreprise au cours de l'évaluation.	La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et **faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées**

Bilan maintien dans l'emploi (BME)

Objectif	Bénéficiaires
Rechercher toutes les solutions adaptées afin de maintenir le salarié dans une dynamique professionnelle	Les salariés du secteur privé, bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 ou en voie de l'être, et qui présentent un risque identifié d'inaptitude ou d'aptitude avec restriction à leur poste de travail

Contenu

Il existe 2 types de bilans en fonction du besoin d'évaluation :
• le bilan court : valider le projet professionnel en vérifiant l'adéquation entre le projet identifié et les compétences/potentiels du salarié ;
• le bilan long : aider le salarié à élaborer un projet réaliste en vue d'un reclassement interne ou externe à l'entreprise.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Les durées sont souples et varient en fonction du besoin. • Pour les bilans courts : entre 14 et 20 heures sur 1mois maximum • Pour les bilans longs : entre 26 et 34 heures sur 2 mois maximum. A mis parcours, un bilan intermédiaire peut être réalisé avec l'ensemble des partenaires associés, dont l'entreprise. La prestation implique les 3 acteurs du maintien : entreprise, salarié et médecin du travail. En fin de prestation, une réunion de restitution peut être organisée afin de faciliter l'accompagnement à développer. Le centre de bilan propose également un entretien de suivi à 2 mois.	la demande de Bilan Maintien dans l'Emploi doit être formulée auprès du SAMETH, qui transmettra une fiche de liaison au centre de bilan préalablement choisi. Le premier entretien est mené dans les 15 jours maximum suivant l'envoi de la fiche de liaison, et dans les 8 jours si l'inaptitude est prononcée par le médecin du travail.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
SAMETH	Opérateur conventionné par l'Agefiph S'adresser au SAMETH	Agefiph